

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois d'avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 21 avril 2023.

Étaient présents : MM LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUTE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-REVEL Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, LEROUX Christian, Conseiller Titulaire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, LECARPENTIER Elise, Conseillère Suppléante de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

Pouvoirs de :

- M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUTE à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE,
- Mme GUEROUULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE à M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE à Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX

Représentation de :

- M. GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS par Mme LECARPENTIER Elise, Conseillère Suppléante de TOCQUEVILLE-LES-MURS

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale, Mme HANIN Anne-Sophie, Administration Générale et Mme SLIMANI, Responsable Finances.

Secrétaire de Séance : Mme BRULIN Corinne

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	36
Quorum	19
Nombre de votants	42

Délibération n° 049/2023

OBJET : REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TARIFS 2023



Délibération n° 049/2023

OBJET : REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TARIFS 2023

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux et notamment sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets.

Vu l'avis favorable de la Commission Rudologie en date du 13 Mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 16 Mars 2023

Les prévisions du budget « Rudologie », font apparaître des dépenses supplémentaires sur plusieurs postes : augmentation de la TGAP, études sur la restructuration de la Déchetterie et sur la mise en conformité avec la loi AGEC au 1^{er} janvier 2024, frais d'entretien qui n'ont pas pu être réalisés, compte tenu des arbitrages budgétaires réalisés par la CRC en 2022, diminution des recettes de ventes de produits.

Pour rappel, lorsqu'il est financé par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), le service d'élimination des déchets est un service public industriel et commercial (SPIC).

Il doit ainsi tirer l'essentiel de ses ressources des redevances et prix supportés par les usagers du service.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée pour l'ensemble des communes du territoire, les tarifs qui seront évoqués lors de la séance du conseil communautaire, pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à partir du 28 Avril 2023 :

		01/01 au 27/04 sur la base tarification 2022	28/04 au 31/12 sur la base tarification 2023	Total 2023
Coefficient 1	Foyer 2 et +	91,76 €	163.30 €	255,06 €
	Résidences secondaires	91,76 €	163.30 €	255,06 €
	Professionnels jusqu'à 240 litres de contenance de bac gris (puis 1€ par litre supplémentaire)	91,76 €	163.30 €	255,06 €
Coefficient 0,75	Caravanes Mobil-Homes	69,01 €	122,29 €	191,30 €
Coefficient 0,5	Foyer 1	46,26 €	81,27 €	127,53 €
	Gîtes Ruraux	46,26 €	81,27 €	127,53 €
Coefficient 0,10	Chambres d'hôtes	9,25€	16,25 €	25,50 €
Autres catégories	Communauté de Communes (montant/habitants)	0,22 €	0,78 €	1,00 €
	Communes (montant/habitants)	1,09 €	1,69 €	2,78 €
	Camping du Bec de Mortagne (montant/tonne d'ordures ménagères résiduelles collectées)	67,14 €	119,19 €	186,33 €
	Collège part fixe	119,89 €	212,83 €	332,72 €
	Collège (Montant/l supplémentaire OM)	0,44 €	0,77 €	1,21 €

- 2 € / passage, les passages à la déchèterie à partir du 27^{ème} passage (les 26 premiers passages compris dans la redevance initiale)
 - o Pour tous les foyers
- 70 € / passage dès le 1^{er} passage en déchèterie pour les professionnels
- 100 € les badges supplémentaires demandés par les entreprises
- Montant d'un badge recréé suite à perte : 10 €
- Bac rendu sale : 15 €
- Bac non rendu : prix coutant TTC
 - o Bac 120 L : 27 €
 - o Bac 180 L : 35 €
 - o Bac 240 L : 41 €
 - o Bac 360 L 45,60 €
 - o Bac 660 L : 140 €
 - o Bac 770 L : 168,71 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par 28 voix pour, 12 voix contre de Mesdames Pascale DHERVILLEZ, Annie AUBE et Huguette LESAUVAGE et Messieurs Benoit VAUCHEL, Anthony BAYOU, Franck REMOND, Jean-Pierre DROGUET, Pascal DELAMARE, Jean-Claude MALO, Pascal MABIRE, Pierre RIVOALLAN et Jérôme LEVESQUE et 2 abstentions de Madame Annie DURECU et Monsieur André BASILLE

- **D'APPROUVER** les tarifs proposés à partir du 28 Avril 2023 ;
- **D'APPLIQUER** ces tarifs à partir du 28 Avril 2023

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

**Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE**

